# **ANALYSE 2007**

# Eduquer la violence par la construction de la loi



Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la Communauté française

# Eduquer la violence par la construction de la loi

Eduquer la violence pour éduquer à la paix, tel est le leitmotiv de notre association. Cette approche peut entre autres se concrétiser par la construction collective et démocratique des règles qui organisent la vie en société. Ce principe démocratique et évolutif est également une stratégie éducative intéressante pour apprendre à devenir un citoyen responsable et acteur de paix. Cela s'apprend dès l'école, premier lieu d'insertion sociale dans nos sociétés. En montrer la pertinence et les possibilités, tels sont les objectifs de cette analyse.

### La violence

En principe, la violence est l'expression de l'élan vital qui nous habite toutes et tous. Elle est initialement et instinctivement le réflexe de survie et de développement de soi. Cette expression est donc multiple en nous et en chacun de nous, et ses manifestations entrent donc inéluctablement en interaction, sinon en conflit les unes avec les autres. Elles doivent donc constamment se négocier. La violence comme agression d'autrui, c'est donc avant tout l'échec du dialogue.

Chaque être humain peut, à un moment donné, ressentir un sentiment de violence, la question n'est pas là. Le problème, c'est quand ce sentiment de violence se traduit par un passage à l'acte destructeur. Il faut alors tenter de le canaliser pour qu'il ne porte pas préjudice à autrui, et attendre que la tempête passe.

Bien entendu, il n'en demeure pas moins que celui qui a commis un acte violent doit être sanctionné et que réparation soit donnée à la victime. Il s'agit là de la mise en application du droit qui régule la vie en société. Mais cette sanction ne doit pas être appliquée de manière inconsidérée quant à l'âge, faute de quoi elle crée à son tour une injustice. Il faut toujours donner priorité à l'éducation.

Le problème avec la violence c'est que, tant qu'elle ne se traduit pas en agression, on n'y prête guerre attention. Lorsqu'on y est confronté, il est déjà trop tard : on ne dialogue pas en pleine crise. Mais même s'îl est déjà trop tard quand les symptômes apparaissent, ce n'est pas une raison pour ne rien faire. On peut chercher à comprendre ce qui a rendu cette personne violente, en discuter avec elle, chercher avec elle les moyens de canaliser cette violence, et l'aider à gérer positivement le conflit.

### Une société sécuritaire

Éduquer, c'est rendre autonome, développer la compétence de faire face à des problèmes qui ne se posent pas encore, développer un sens de la responsabilité. Éduquer, c'est apprendre à respecter autrui, c'est apprendre à accepter un refus, c'est apprendre à construire ensemble.

Pourquoi éduquer la violence dans une société où c'est la tendance sécuritaire qui prend le dessus ? Il faut bien constater en effet que le choix de la répression l'emporte souvent sur les stratégies de prévention. Or, cette réponse n'est pas souvent constructive : en réprimant la violence, c'est-à-dire en faisant en quelque sorte le choix d'en ignorer les causes, on contribue à la renforcer. La personne qui a commis un acte violent aura souvent tendance à le reproduire, soit contre autrui, soit contre luimême.

Une autre route est donc à prendre que celle de la répression : celle de l'éducation de la violence, celle de l'éducation de notre violence.

# **Eduquer la violence ?**

Éduquer la violence, c'est apprendre à gérer ses émotions : apprendre à les identifier, à les comprendre et à les canaliser. C'est apprendre la frustration, accepter de devoir faire des concessions, de reconnaître l'autre comme un être humain digne de respect. C'est le début du développement d'une culture de paix dans l'esprit de l'individu.

Cela implique d'être capable de reconnaître que l'on est parfois dans son tort, d'être capable de se décentrer, de se mettre à la place de l'autre pour observer de l'extérieur ses propres comportements.

Éduquer sa propre violence, c'est accepter de n'être pas tout-puissant, que tout ne nous est pas dû, et que les autres peuvent ne pas partager notre avis.

Éduquer sa propre violence, c'est donc se mettre ou accepter des balises et des limites.

# L'importance des règles

Car c'est bien cela qu'il importe de mettre en place : des balises et des limites qui permettent que tout différend puisse se traduire en « parole », et qu'il puisse trouver dès lors sa solution par le dialogue. Pour caricatural qu'il puisse paraître, l'exemple du code de la route est parlant : sans lui, sans le dialogue « silencieux » et tacite mais effectif des automobilistes et des autres usagers de la route, tous les carrefours de nos villes donneraient constamment le spectacle d'accidents et de bagarres qui empêcheraient toute circulation.

Il en va en effet de même dans tous les domaines : des règles doivent être convenues et respectées car :

- elles agissent en tant que balise pour l'imaginaire et aident l'individu à accepter la frustration de la finitude, de la solitude et de l'incertitude<sup>1</sup>;
- elles agissent en tant que régulateur social. L'élaboration d'un code commun accepté par tous est un incontournable de la vie en société. Il est ce qui permet de réguler les rapports entre les individus ;
- elles permettent à chaque acteur de trouver plus facilement sa place dans la société et d'y devenir acteur à part entière.

# Pourquoi apprendre à construire la démocratie ?

Bernard Defrance<sup>2</sup> affirmait dans l'un de ses exposés :

« Pour pouvoir vivre avec les autres, il est crucial d'établir et de respecter des règles de vie en société, et de construire ces règles de manière démocratique, dans le souci de respecter l'avis d'autrui, même s'il est minoritaire. »

Donner du sens aux règles collectives et apprendre à les construire est un travail de longue haleine qu'il faut commencer tôt et qu'il faut sans cesse remettre en chantier. Apprendre la démocratie, c'est apprendre à vivre ensemble et à structurer l'espace collectif en y mettant les limites définies de manière collective. Des conflits peuvent apparaître, il faut les gérer dans un esprit de coopération et de compromis.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Se référer à ce propos à ce qu'expose Jean-Michel Longneau et qui a fait l'objet de l'analyse et de la fiche pédagogique n°1 de Pax Christi : « comprendre la violence ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Professeur de pédagogie et philosophe français

Mais l'apprentissage de la démocratie présente encore bien d'autres intérêts.

- il permet de développer l'altruisme et l'empathie, et favorise dès lors l'éducation de sa propre violence en ce sens qu'elle force la limitation de ses propres intérêts et désirs égocentriques ;
- c'est une démarche préventive d'éducation de la violence, puisque chacun sait où sont les limites de ce qui est autorisé ou non ;
- le fait de construire des règles communes collectives et démocratiques permet de donner aux règles une dimension légitime. Nous ne sommes plus dans une société où on transmet les règles sans les remettre en question. Avec les jeunes en particulier, il est intéressant de créer des situations éducatives qui leur permettent d'apprendre à construire eux-mêmes les valeurs qu'ils décideront de se donner.
- les individus ne respectent pas la loi par peur de la sanction, mais parce qu'elle a du sens à leurs yeux;
- pour les jeunes, l'apprentissage de l'élaboration démocratique de règles collectives est à la base de l'apprentissage de l'autonomie : il leur permettra d'acquérir les compétences qui leur permettront de répondre aux questions qui se poseront dans le futur et d'apprendre l'art du compromis et de la coopération ;
- en définissant les lois auxquelles ils se soumettent, les acteurs prennent en mains leur propre avenir. ;
- enfin, établir les règles de manière collective permet d'installer le respect à l'égard des acteurs incarnant les rôles normatifs dans la société et dès lors d'asseoir leur autorité.

# Des principes qui ne se discutent pas

Selon Bernard Defrance, des principes élémentaires fixent le cadre dans lequel la construction démocratique du droit peut se faire, quel que soit le niveau de société. Il s'agit là de principes qui ne se discutent pas puisqu'ils sont ce qui permet qu'il y ait du droit et donc de la discussion. Il les énumère comme suit :

- la loi est la même pour tous : sans cela, on aboutirait à une juxtaposition de lois, et donc en fin de compte à une absence de lois ;
- toute infraction entraîne punition et réparation : ce principe du droit pénal permet d'asseoir la force des lois, de les faire appliquer. Sans cela, inutile de faire des lois ;
- nul n'est censé ignorer la loi, à partir de sa majorité civique : les mineurs d'âge sont encore en cours d'apprentissage, ce n'est pas inné. Construire la loi de manière participative et démocratique avec les membres de la société constitue le meilleur rempart pour éviter que les règles ne soient pas connues ou mal acceptées. Cette démarche implique néanmoins d'accepter que certaines lois peuvent évoluer;
- nul ne peut être juge et partie ;
- le citoyen n'est pas seulement celui qui obéit à la loi, il est aussi celui qui la fait et qui la modifie le cas échéant avec les autres citoyens : ayant participé au débat par lequel on établit les lois collectives, le citoyen percevra directement l'utilité de ces lois, leur légitimité, et sera dès lors amené à les respecter spontanément ;

- les interdits fondamentaux, comme celui de ne pas tuer, ne se discutent pas, puisqu'ils permettent la discussion démocratique. Ils sont formulés négativement parce qu'ils indiquent, non pas ce qu'il faut que je fasse, mais ce que je n'ai jamais le droit de faire.

En fait, l'exercice de la violence n'est légitime que dans deux cas : l'urgence - c'est-à-dire la légitime défense -, ainsi qu'une fois épuisées toutes les voies de droit pour faire respecter ou pour rétablir le droit.

# Prendre le contexte en compte

Ces principes de base strictement respectés, puisqu'ils sont conditions sine qua non à toute procédure d'élaboration qui se veut ou se prétend démocratique, Bernard Defrance propose des niveaux contextuels qui, eux, sont susceptibles d'être mis en débat. Ce sont :

- les manières d'être, les caractères individuels : chacun a le droit d'être tel qu'il est, tout comme chacun a le droit de ne pas apprécier la manière dont un individu se comporte. L'enjeu ici est d'adapter nos comportements réciproques par la voie du dialogue ;
- la politesse, les coutumes, les habitudes : les rituels sociaux se serrer la main, dire bonjour ... ne sont pas les mêmes ou n'ont pas les mêmes valeurs d'un groupe social à l'autre. Il est important de les expliciter pour qu'ils ne deviennent pas causes de conflits ou de malentendus ;
- les règles techniques de travail et de fonctionnement social : pour pouvoir accéder à quelque chose il faut, soit apprendre les règles techniques qui le permettent, soit nous organiser collectivement pour le rendre possible. Comment ne pas repenser ici à l'exemple du code de la route ;
- les règles morales et les valeurs qui définissent des règles du droit civil et pénal parce que socialement acceptées à un moment, mais qui peuvent évoluer en fonction de découvertes ou de l'évolution des mentalités, ainsi des lois relatives aux droits des femmes et des enfants, à l'homosexualité, à la bioéthique et à la transmission de la vie, ou des comportements dans la vie quotidienne comme la mode vestimentaire, les marques d'affection en public et autres ...

# **Comment s'y prendre concrètement ?**

Au-delà des principes incontournables à respecter et des éléments contextuels susceptibles d'être pris en compte, les procédures démocratiques sont également régies par des conditions de réalisation plus techniques, mais qui ont leur importance.

Ainsi, entre adultes, il importe qu'un « maître du jeu », autorité¹ acceptée par tous et qui s'efforce à la plus grande impartialité, soit à l'écoute et veille au respect mutuel. La personne chargée de ce rôle d'animateur et d'arbitre peut fort bien être désignée par le groupe.

Dans les exercices d'apprentissage de la démocratie menés avec les plus jeunes, par exemple en classe, il importe que ce soit un adulte qui prenne le rôle d'arbitre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'autorité ne peut être acquise que si on est reconnu comme acteur d'autorité par celui sur qui on l'exerce. L'autorité n'est pas le pouvoir, tout comme le respect n'est pas la soumission. Pour qu'une autorité soit reconnue et légitimée, il faut qu'elle soit respectée. Le meilleur moyen d'obtenir ce respect est d'à son tour inspirer le respect.

### A l'école

À propos du rôle possible de l'école dans l'apprentissage de la démocratie, Bernard Defrance affirmait dans une de ses interventions publiques : « Pour résoudre la violence, nous n'avons qu'un seul recours, celui du Droit. Et la formation au droit est un enjeu capital. (...). La formation à la citoyenneté devient un enjeu majeur pour nos systèmes éducatifs, pour notre école. (...). Il ne s'agit pas seulement de transmettre des « savoirs sur la démocratie », mais de permettre des pratiques démocratiques ».

Permettre ces pratiques démocratiques ne sera possible et efficace que si les autorités scolaires témoignent clairement de leur conviction dans le fait que les élèves ont leurs propres ressources et apports dans l'élaboration démocratique des règles à mettre en place, et que cette conviction se traduite par une volonté de les rendre actifs, dans un climat de confiance, dans leur propre éducation à un comportement citoyen.

Dans un système où on leur demande bien souvent de recevoir, d'écouter, d'étudier, il faut qu'ils apprennent aussi à donner, à créer, à inventer, pour acquérir la compétence de l'autonomie et pouvoir faire face aux difficultés de demain et construire la société en devenir dans un esprit de paix. L'école ne peut pas se limiter à être un lieu de consommation passive. Elle doit être aussi un lieu où l'engagement et l'action ont leur place.

Il importe, dans ce contexte, de bien situer le rôle de l'enseignant : dans l'ensemble de sa fonction, il est souvent juge et partie, puisqu'il est à la fois celui qui accompagne la formation du jeune et, en même temps, sanctionne et juge les travaux et les examens. C'est un peu comme un entraîneur sportif qui serait en même temps arbitre de la compétition.

Même si l'école se doit d'être la plus démocratique possible dans son fonctionnement, elle n'est pas le lieu de la démocratie au sens strict. Elle est cependant le lieu par excellence de son apprentissage.

Cet apprentissage se fera essentiellement à travers des démarches de construction et d'appropriation de règles de vie en groupe :

- à partir de débats dans lesquels les jeunes apprennent à distribuer la parole, à écouter les opinions des autres, à exercer leur esprit critique ;
- en construisant ensemble, avec leurs enseignants, des règles de vie commune ;
- en apprenant à gérer leurs conflits par le dialogue, la négociation ou la médiation ;

Là encore, le rôle d'accompagnement et d'autorité - au sens où les jeunes reconnaissent la légitimité de cette autorité -, sera primordial. L'enseignant devra donc, d'une part, être capable de trancher de manière neutre en cas de désaccord dans le groupe et, d'autre part, être le garant des lois fondamentales, celles qui ne sont pas discutables, au principe même, ainsi qu'on l'a vu, de même que celles qui relèvent d'une autre instance et ne sont dès lors pas susceptibles de modification dans le contexte proposé.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'école n'est pas le seul lieu de socialisation des élèves. Ils connaissent en d'autres lieux d'autres règles qu'ils connaissent parfois mieux que celles de l'école, et qu'ils ont tendance à y importer, pour le meilleur comme pour le moins bon.

Il est dès lors primordial que les enseignants connaissent au mieux le contexte culturel des jeunes, mais il importe aussi que les adultes des divers milieux de vie du jeune – familles, monde associatif, autorités communales ... - travaillent avec l'école, dans une cohérence la plus grande possible.

# Un exercice toujours à recommencer

L'élaboration de règles au sein de l'école, considérée sous l'angle d'exercices d'apprentissage à la démocratie participative, est nécessairement repensée pour être répétée chaque année scolaire : l'école est immuable comme institution, mais les élèves ne font qu'y passer.

Il importe donc de bien définir les niveaux d'intérêt de ces lieux d'exercices, par rapport aux élèves et aux finalités recherchées certes, mais aussi par rapport aux finalités premières de l'école sur le plan du savoir, et compte tenu du contexte global de l'établissement scolaire.

En effet, contrairement par exemple aux règles internes à chaque groupe de classes, le règlement général d'ordre intérieur ne doit pas nécessairement être repensé chaque année académique et donner lieu à de tels exercices, même s'il peut se concevoir qu'il soit périodiquement « revisité » au niveau de délégués de classe par exemple, et en tout cas au sein du Conseil de Participation dont certains d'entre eux font partie.

Il n'empêche que chaque opportunité peut être l'occasion de la réalisation de tels exercices, pour autant toutefois, comme il a déjà été souligné, que leurs objectifs et leurs procédures soient clairement définis et connus de toutes les personnes concernées : les responsables de l'institution, les enseignants, les élèves et, lorsque cela s'avère pertinent, les parents.

La Cellule éducation de Pax Christi Wallonie-Bruxelles

Cette analyse doit beaucoup aux apports de :

Bernard Defrance, pédagogue et philosophe français qui a notamment publié sur ce thème :

La violence à l'école, éd. Syros 1988, rééd. 2000 ;

Les parents, les profs et l'école, éd. Syros 1990, rééd. 1998;

Le plaisir d'enseigner, éd. Quai Voltaire 1992, rééd. Syros 1997;

Sanctions et discipline à l'école, éd. Syros, 1993, rééd. 2003 ;

Le droit dans l'école, ou les principes du droit appliqués à l'institution scolaire, éd. Labor (Bruxelles), 2000 ; et de Jean-Michel Longneaux, philosophe, professeur aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, qui a publié en 2004 aux éditions de Namur, « L'expérience du mal », sur le thème de la violence, et qui a dispensé des formations au sein des associations Pax Christi et Justice et Paix.

Editeur responsable: Katheline Toumpsin

Pax Christi Wallonie-Bruxelles, ASBL

Rue Maurice Liétart 31/1 B-1150 Bruxelles – Belgique Tél. +32 (0) 2 738 08 04 Fax +32 (0) 2 738 08 00

 $\hbox{E-mail}\ : \underline{info@paxchristiwb.be}$